

Le quotidien du peuple

Organe central du PARTI COMMUNISTE RÉVOLUTIONNAIRE marxiste-léniniste

JEUDI 7 DECEMBRE 1978 - N° 806

Commission paritaire N°56 942 Tel. 636.73.76

2, 00 F.

Sommet des Neuf à Bruxelles ACCORD A SIX



Le brain-trust européen : l'unité monétaire n'est faite qu'au 2/3.

- L'Angleterre reste en dehors de l'accord
- L'Irlande et l'Italie diffèrent leur participation

Référendum sur la Constitution en Espagne

POINT FINAL A 40 ANS DE FRANQUISME

La nouvelle constitution met définitivement fin à quarante années de régime franquiste en lui substituant juridiquement une constitution démocratique bourgeoise sur le modèle de celle existant dans les autres pays européens. C'est pourquoi les résultats étaient connus d'avance : au moins 90 % de oui. Large consensus sur ce point qui ne peut faire oublier que le nouveau régime n'a pu régler les profonds problèmes régionaux propres à l'Etat espagnol, et que ceux-ci restent particulièrement vivaces, notamment au Pays basque. Mardi, 3 policiers ont été tués dans un attentat.

Lire en page 2

Finalement, seuls six pays se sont accordés mardi soir pour participer au nouveau système monétaire européen.

C'est un rebondissement, dans la mesure où si les réticences de la Grande-Bretagne étaient connues, on ne s'attendait pas à ce que l'Italie et l'Irlande face preuve de tant de fermeté.

Le système monétaire européen se présente donc de la manière suivante :

— Tous les pays de la Communauté sont d'accord pour que se mette en place un nouveau système monétaire.

— La Grande-Bretagne se considère actuellement comme à l'écart de ce système. Les Anglais se réservent malgré tout la possibilité d'y participer, «un jour».

— L'Italie et l'Irlande, sans fermer la porte, demandent à réexaminer la situation avant de s'engager dans un sens ou dans l'autre. L'actuel refus des Italiens s'explique par le fait qu'ils demandaient que le fonds d'aide régionale leur fournisse une somme considérable afin de rentrer dans de bonnes conditions dans le nouveau système monétaire. Les réticences allemandes et françaises ont entraîné le refus italien.

Pour le moment donc, l'Europe monétaire va se faire à partir de six pays : les 5 de l'ancien serpent monétaire : la RFA, la Belgique, le Luxembourg, les Pays bas, le Danemark, plus la France.

Lire en page 3

Au Congrès de l'UR- CFDT Rhône-Alpes

MAIRE REPOND A SEGUY

Edmond Maire avait choisi le Congrès de l'Union Régionale Rhône-Alpes pour répondre à l'appel et aux critiques lancés par Séguy à la tribune du 40^e Congrès CGT.

Dans son fond, le discours du secrétaire général de la CFDT réaffirme, au mépris des nombreuses critiques qui montent actuellement dans la CFDT, la politique dite de recentrage. Il est cependant contraint à ne pas rejeter les appels à l'unité de la CGT.

Tout cela sur un ton et dans un langage que l'on entend fréquemment dans l'entourage de Michel Rocard.

Lire en page 8

RPR : encore un vote contre Giscard

Les voix du RPR se sont retrouvées avec celles du PCF pour faire capoter un projet de loi sur le financement des élections européennes, lors de son passage à la commission des lois. Le conseil politique du RPR convoqué par Chirac mercredi soir devait indiquer si le RPR était disposé à poursuivre sa fronde en maintenant une opposition aux conceptions giscardiennes de construction européennes et éventuellement jusqu'à quel point ?

Lire en page 8

Iran : manifestations massives en préparation

Après l'annonce de l'ayatollah Talegheni qu'il prendrait dimanche la tête d'une manifestation à Téhéran, et l'avertissement de l'armée qu'elle était prête à toute éventualité on s'attend à ce que d'importants événements se déroulent prochainement. A Boucheer, la population a chassé les autorités de la ville après le meurtre d'un ayatollah par la Savak. Les ouvriers du pétrole sont à nouveau en grève.

Lire en page 6

DERNIERE HEURE

A 11 h mercredi matin, on apprenait que la police avait expulsé les postiers du CTA de Bordeaux qu'ils

occupaient depuis plusieurs jours. Les postiers bordelais luttent notamment pour une augmentation des effectifs.

Le referendum en Espagne

UNE CONSTITUTION DEMOCRATIQUE BOURGEOISE

Par Hélène VARJAC

Le 6 décembre a lieu le référendum constitutionnel attendu en Espagne depuis trois ans ; le référendum marque l'entérinement juridique du franquisme et de ses «lois organiques» imposées au pays pendant 40 ans. Il constitue l'achèvement de la normalisation démocratique entamée par l'élection des Cortès Constituentes le 15 juin 1977. Ce processus a été rendu possible par les grandes luttes de masse de 19/5 et 19/6, qui ont obligé la bourgeoisie espagnole à se reconverter dans la démocratie. La constitution de 19/8, celle qu'on appelle déjà la «constitution du consensus» marque une avancée dans la lutte pour les droits démocratiques et comme telle, un progrès par rapport au cadre institutionnel antérieur ; elle crée des conditions plus favorables au développement des luttes de la classe ouvrière et des peuples d'Espagne. Mais en même temps, il s'agit d'une constitution démocratique bourgeoise qui assure et renforce le pouvoir de la bourgeoisie dans ce nouveau cadre, aussi bien au plan politique qu'économique. La nécessité de détruire les institutions fascistes ne doit plus masquer la nature de classe de cette constitution, en retrait sur certains points par rapport à la constitution de 1931, et qui bafoue ouvertement le droit à l'autodétermination des peuples d'Espagne.

25 millions d'Espagnols participent au référendum, parmi lesquels 1 300 000 jeunes de 18 à 21 ans qui n'avaient pas voté aux précédentes législatives. Le texte de la constitution a été approuvé par les deux chambres réunies, par 551 voix pour, 11 contre et 22 abstentions sur 598 députés et sénateurs. La question n'est guère de savoir quel sera le verdict, mais dans quel pourcentage il sera favorable à la constitution. Il reste cependant une inconnue : la réponse du Pays Basque, où la plus grande partie des forces politiques patriotiques «abertzales» appellent à l'abstention...



L'approbation de la constitution aux Cortès : qu'y a-t-il derrière «le consensus» ?

ASPECTS ESSENTIELS DE LA CONSTITUTION

1°) Le suffrage universel et la souveraineté populaire :

Parmi les aspects les plus saillants de la nouvelle constitution, on peut relever :

- le suffrage universel libre, direct et secret,
- la reconnaissance de l'*habeas corpus*, c'est-à-dire le respect de l'intégrité physique et morale de l'individu,
- l'abolition de la peine de mort.

2°) La souveraineté populaire :

L'Espagne est reconnue désormais comme «un État social et démocratique de droit» ; «la souveraineté nationale réside dans le peuple, d'où émanent les pouvoirs de l'État. La constitution reconnaît comme valeur supérieure, la liberté, la justice, l'égalité et le pluralisme politique.» Ces premiers articles marquent une rupture capitale avec le fascisme et le retour à la souveraineté populaire. La référence au pluralisme politique est conçue comme une garantie de l'existence des partis politiques interdits sous le franquisme. Cependant, cet article est assorti

d'une clause restrictive sur le fonctionnement interne des partis, et aussi bien sur les syndicats que sur celui des associations : «leur structure interne et leur fonctionnement devront être démocratiques» et ils devront agir «dans le respect de la constitution et de la loi». Les deux dernières précisions sont susceptibles d'interprétations restrictives —et l'on déjà été— à l'égard de partis qui luttent pour la dictature du prolétariat, et exigent la reconnaissance de droits nationaux ou préconisent le recours à la lutte armée.

UN PLEBISCITE IMPLICITE DE LA MONARCHIE

La constitution ne laisse plus le choix sur un retour à la République, puisqu'elle statue sur la forme de gouvernement, définie comme monarchie parlementaire. Les pouvoirs du roi sont cependant limités ; symbole de l'unité et de la permanence de l'État, et chef suprême des forces armées, il peut seulement proposer son candidat à la présidence du gouvernement, après consultation des diverses forces politiques parlementaires. La consti-

tution lui assigne également pour rôle d'«arbitrer et de modérer le fonctionnement régulier des institutions», sans lui donner de prérogatives concrètes à ce sujet.

Le président du gouvernement est responsable devant le Congrès (chambre des députés) et peut être renversé par une motion de censure, mais des mécanismes correctifs, sont prévus pour assurer la stabilité. L'initiative des lois appartient aux deux Chambres (Congrès et Sénat) et au gouvernement.

LE REFUS DE L'AUTODÉTERMINATION

Cet aspect de la constitution est un des plus vivement contestés : en effet, il réaffirme que «l'unité de la nation espagnole est indissoluble», tout en reconnaissant «le droit à l'autonomie des nationalités et des régions». La référence aux nationalités a été l'objet d'une dure bataille. Cependant, la constitution est loin de reconnaître le droit légitime à l'autodétermination. Si l'accès à l'autonomie est prévu à court terme pour la Catalogne, le Pays Basque (Euskadi) et la Galice, les perspectives sont beaucoup plus floues pour les autres, et surtout il n'y a pas de différenciation opérée entre les pouvoirs des nationalités et ceux des régions. Les compétences des communautés autonomes sont assez réduites (urbanisme, aménagement du territoire, santé, tourisme, culture, agriculture), bien qu'elles puissent être étendues si l'État accepte de déléguer ses pouvoirs. En fait, ces dispositions risquent de n'être qu'une décentralisation, une régionalisation, qui ne peut satisfaire les aspirations des peuples, et notamment par exemple la revendication d'une police strictement basque en Euskadi.

PLUS DE RELIGION D'ÉTAT

La constitution affirme qu'«aucune confession religieuse n'a de caractère étatique», mais fait une mention particulière des relations de coopération avec l'Église catholique.

Par ailleurs, la liberté d'enseignement est garantie.

UNE ÉCONOMIE DE MARCHÉ

Le droit à la propriété et à l'héritage est reconnu.

La liberté d'entreprise dans le cadre de l'économie de marché est reconnue. Cependant, l'État peut intervenir pour planifier l'économie, prendre le contrôle d'entreprises quand l'intérêt général l'exige ; par ailleurs, la constitution prévoit la possibilité d'une participation des travailleurs à l'activité de certains organismes publics et leur accès à la propriété des moyens de production. C'est ce qui fait dire à Santiago Carrillo, dirigeant du parti révisionniste espagnol, que la constitution ne bloque pas la voie à des... «transformations socialistes».



Ce qu'on ne dit pas...

- Le droit de grève reconnu... et limité : «le droit de grève est reconnu aux travailleurs, à condition que soit garanti le maintien des services essentiels».
- Le lock-out est prévu dans la Constitution (article 37).
- La loi anti-terroriste devient constitutionnelle. La constitution inclut différents cas de suspension des garanties individuelles ou collectives : l'état d'alerte, l'état d'exception, l'état de siège. Dans l'état d'exception qui est aujourd'hui pratiquement la règle au Pays Basque, le secret de la correspondance peut être violé, la détention peut dépasser 72 heures sans mise à la disposition judiciaire, et des perquisitions peuvent être effectuées sans mandat, «en relation avec des enquêtes sur les agissements de bandes armées ou d'éléments terroristes».
- D'ores et déjà, il y a des cas de détention de plus de dix jours. Treize compagnies de gardes civiles supplémentaires sont envoyées en Euskadi pour le référendum.

Les femmes, oubliées de la constitution

Dans un pays où la femme reste encore largement confinée au foyer, où l'idéologie de la famille développée par le fascisme s'est appuyée sur le contrôle ancestral d'une Église jadis obscurantiste, l'affirmation de l'égalité de l'homme et de la femme revêtait une importance particulière. La constitution actuelle est très discrète sur ces problèmes et remet à plus tard ou marginalise une série d'exigences fondamentales.

L'article 24 affirme qu'il n'y aura pas d'inégalités pour des raisons sexistes, mais le divorce n'est pas encore reconnu dans la Constitution : nombre de gens vivent aujourd'hui dans une situation inextricable pour cette raison, alors que 70 % des Espagnols sont pour. Non seulement le texte régleme totalement les rapports à l'intérieur du couple (devoir conjugal ; devoirs de la femme envers l'homme, soumission totale) mais, en plus, il omet totalement la question de la contraception et de l'avortement, toujours interdits : «La loi réglera les formes du mariage, l'âge et les conditions pour le contracter, les droits et les devoirs des conjoints, les causes de séparation et de dissolution et leurs conséquences.» Tout dépendra du rapport de force au Parlement, où une alliance entre les fascistes et le parti gouvernemental UCD* pourrait bloquer la situation pour longtemps.

* Union du Centre Démocratique.

«Le Christ aurait voté non» (SELON LES FASCISTES)

Les secteurs intégristes, liés depuis toujours au fascisme, ne se résignent pas devant la nouvelle constitution.

Le Cardinal Primat d'Espagne, Mgr Gonzalez Martin, a jugé négative la constitution, notamment à cause de son «omission, réelle et pas seulement nominale, de Dieu», intolérable pour une «nation de baptisés».

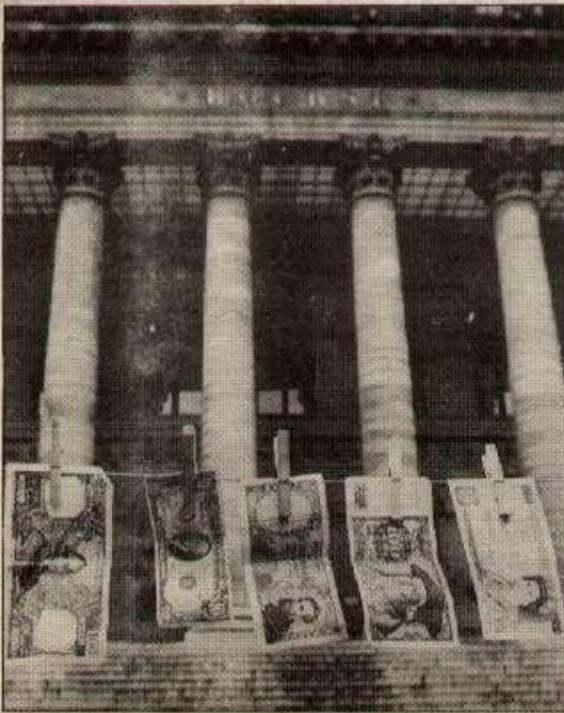
Le regroupement «Hermandad Sacerdotal» a déclaré : «Le Chrétien ne peut dire oui quand le Christ dit non».

Cependant, l'archevêque de Madrid, Mgr Tarrancon, a déclaré : «On ne peut arguer de raisons religieuses contre la constitution.»

Systeme monetaire europeen

UN ACCORD PLUS LIMITE QUE PREVU

● La montagne a finalement accouché d'une souris. L'ambitieux projet de constitution d'une zone de stabilité monétaire est finalement réduit, pour l'instant, à six pays de la CEE, la Grande-Bretagne restant à l'écart du système — ce qu'on prévoyait —, l'Italie et l'Irlande ayant demandé quinze jours de réflexion avant de se déterminer. Des limites qui laissent planer des doutes sur l'avenir de la zone de stabilité monétaire européenne.



Un système monétaire européen va tout de même être mis en place. Aucun pays n'a usé de son droit de veto à l'encontre de la mise en place de cette zone. Les mesures suivantes vont être mises en

place le 1^{er} janvier prochain :
● L'ECU sera utilisé pour les règlements entre banques centrales européennes. Sa valeur restera déterminée par la valeur des différentes monnaies de la

CEE (sans exception), chacune affectée d'un coefficient fixe. Ce coefficient sera révisé dans un délai maximum de cinq ans après la mise en place du système, ou dans le cas où une monnaie européenne varierait de plus de 2,5 %.

● Chaque monnaie aura un taux-pivot par rapport à l'ECU. Elle ne pourra pas s'en éloigner de plus de 2,25 %, ceci pour la RFA, la France, le Danemark et le Bénélux. Il avait été proposé à l'Irlande et à l'Italie une marge de fluctuation de 6 %, qu'ils devraient accepter au cas où ils décideraient finalement de se joindre au système.

● L'«indicateur de divergence» : lorsqu'une monnaie s'écartera de plus de 1,68 % de son taux-pivot, le pays concerné devra prendre des mesures pour ramener sa monnaie dans le rang. Plusieurs mesures seraient à sa disposition : intervenir sur les marchés (mais en utilisant des monnaies communautaires, alors que jusqu'à présent ces interventions pouvaient se faire en dollars), modification des taux d'intérêts, modification du taux-pivot, ou mesures de redressement économique, c'est-à-dire des mesures d'austérité.

Dans le cas où le pays concerné ne prendrait pas les mesures attendues, il serait tenu de fournir des explications auprès des banques centrales, puis auprès du conseil des ministres des Neuf.

● Le fonds de soutien :

il sera constitué par 20 % des réserves d'or et de devises des banques centrales, ce qui le portera à une valeur de 25 milliards d'ECU (environ 33 milliards de dollars). Ces 25 milliards d'ECU seront distribués en 12,5 milliards à court terme, et autant à moyen terme (c'est-à-dire utilisables dans un délai de deux à cinq ans). Un pays de la communauté pourra bénéficier au maximum de 16 milliards d'ECU de crédits sur ce fonds.

Ce système institue donc entre les six pays qui l'ont adopté un système assez strict, la marge de fluctuation étant faible, mais avec un fonds de soutien plus important qu'il n'était prévu au départ, ce qui devrait faciliter sa relative stabilité.

CEUX QUI RESTENT EN DEHORS

Toutefois, les garanties données quant au montant du fonds de soutien n'ont pas paru suffisantes aux trois pays qui ont le plus de difficultés économiques et donc monétaires. La Grande-Bretagne reste en dehors du système, ce qui était prévu. Elle a toutefois annoncé la possibilité de le rejoindre, mais à une date non précisée.

Plus inattendue est la position de l'Italie et de l'Irlande. On savait que ces pays avaient des réticences, mais on ne s'attendait généralement pas à cette réaction. Des craquements s'étaient cependant déjà

fait entendre au début des négociations. L'Irlande, dont l'économie est étroitement liée à l'économie britannique, et l'Italie, dont la situation économique n'est pas des plus brillantes, faisaient savoir qu'elles entendaient monnayer leur participation au système contre une aide économique, apportée par le biais du fonds d'aide régionale de la CEE. L'Italie était la plus exigeante dans l'affaire, réclamant le doublement des crédits affectés au fonds d'aide régionale. Ces prétentions ont paru exorbitantes aux représentants français et allemand, ce qui a entraîné l'accès de mauvaise humeur de ce mardi. Sans

compter les considérations de politique intérieure italienne, le gouvernement Andreotti étant soumis à la pression du PCI qui jugeait inacceptables les propositions des partenaires de l'Italie.

Les Neuf n'ont donc pas réussi, au moins pour l'instant, à surmonter leurs divergences d'intérêt. L'Europe monétaire apparaît, à l'heure actuelle, coupée en deux, les pays les plus mal lotis restant en dehors du système. Les prochaines semaines diront si les positions peuvent se rapprocher face aux pressions du dollar.

François NOLET

● Europe : premier sondage

Un premier sondage concernant l'élection du Parlement européen vient d'être réalisé par la SOFRES pour le journal *Sud-Ouest*. Selon ce sondage, 51 % des personnes interrogées ne souhaitent pas que le Parlement européen élargisse ses pouvoirs, mais 43 % pensent qu'il le fera d'une façon ou d'une autre.

52 % estiment qu'elles se prononceraient pour tel ou tel parti en fonction des problèmes intérieurs, et 21 % seulement choisiront selon la position européenne des différents partis. Les intentions de vote sont les suivantes : 28 % pour le PS, 24 % pour l'UDF, 20 % pour le RPR, 18 % pour le PCF, 4 % pour les écologistes, 3 % pour le MRG, 3 % aussi pour l'extrême-gauche. Il serait bien sûr hasardeux de tirer des conclusions d'un tel sondage. Notons cependant l'importance des problèmes de politique intérieure dans le choix des électeurs.

● Le ministre de l'industrie et le «marché des personnes âgées»

Le Conseil des ministres de mercredi a notamment été consacré à l'examen du plan informatique mis au point par Simon Nora. Il devait à ce sujet mettre au point un plan quinquennal de développement des ordinateurs, et bloquer pour cela un crédit de 2,25 milliards. En marge de la réflexion gouvernementale, qui porte, quant au fond, sur l'avenir de notre industrie, André Giraud, ministre de l'Industrie justement, a précisé, dans une interview au *Matin*, ses perspectives.

Pour le ministre, la France a une chance provisoire dans le domaine des petites cylindres automobiles, dans la mesure où le marché américain est actuellement demandeur. Ensuite, outre l'informatique, l'industrie française devra rechercher des créneaux plus précis encore. Et le ministre de citer, à titre d'exemple : «Un secteur est appelé à de grands développements : c'est celui des soins aux personnes âgées. Ces dernières vont représenter un marché beaucoup plus important que celui des nouveaux-nés autour desquels s'est déjà développée toute une industrie. Contrairement à ceux des bébés, les besoins des personnes âgées sont immenses...» Autre élément de perspective industrielle évoquée par notre ministre : l'agriculture. «Cousteau a l'habitude de dire que ce qui nous manque, c'est un bœuf des mers, il n'existe pas de gros poissons herbivores. Les poissons de grande taille sont tous carnivores, ce qui oblige à faire passer les petits dans les gros ! Ce n'est pas d'un très bon rendement. Il nous faut inventer l'élevage de la mer et créer un cheptel, à l'aide peut-être de manipulations génétiques.»

● PCF-PCUS

Une délégation d'étude du PCUS est actuellement en France, à l'invitation du PCF. Cette délégation, conduite par Kiritchenko, membre du CC, «prendra connaissance de l'activité du PCF dans le domaine de l'organisation.»

Les trois sages

La nomination de trois «sages» chargés de faire des propositions de réformes des institutions européennes résulte d'une proposition faite par Giscard au sommet franco-allemand de Brème, en juillet dernier. Le choix des trois «sages» consiste, comme il se doit en matière européenne, en un compromis : il fallait un sage originaire d'un des «grands»

membres fondateurs de la CEE, d'un des trois pays non fondateurs, et un représentant d'un petit pays, pour ne pas susciter les méfiances du Bénélux. C'est chose faite, ce sont :

— un Français : Robert Marjolin, 67 ans, qui a participé aux débuts de la CEE. Il a notamment été vice-président de la délégation française qui a négocier

cié les traités de Rome. Candidat malheureux du Parti socialiste aux législatives de 1962, il est un européen convaincu puisqu'il est membre du Conseil consultatif de General Motors ;

— un Britannique : Edmund Dell, politicien, travailliste qui occupa différents postes ministériels, en particulier celui de mi-

nistre du Commerce depuis 1977.

— un Néerlandais : Barend Bishevel. Membre du Parti anti-révolutionnaire (un des partis confessionnels qui ont un poids important dans la vie politique néerlandaise), il a été, à diverses reprises, ministre de l'Agriculture, et Premier ministre de juillet 1971 à décembre 1972.

25 MILLIONS POUR QUE VIVE LE QUOTIDIEN

| | | |
|---------------------------------------|-----------------------|---------|
| Villefranche sur Saône | Un sympathisant | 10 |
| Ventes | Vaulx en Velin | 60 |
| Vendanges | Bron | 30 |
| Ventes | une licenciée AEE | 50 |
| Un camarade | Paris 13 ^e | 100 |
| Lyon | Ventes | 1 612 |
| 7 ^e arrondissement, ventes | Total | 228 344 |
| Câbles de Lyon, ventes | Ancien total | 229 956 |
| Hôpital E. Harriot | NOUVEAU TOTAL | |
| Villaurbains | | |
| CGEE | | |

Pour les 25 millions du Quotidien du Peuple, je verse F.

Nom :

Adresse :

Etablir les chèques à l'ordre du Quotidien du Peuple : CCP ; centre Paris, compte N° 23 132 48 F
Crédit Lyonnais : agence ZU 470 compte N° 7 713 J.

LUTTES OUVRIERES

● Un syndicaliste de la fédération CFDT des finances nous a adressé ce texte où il dégage quelques éléments de bilan du Congrès de la fédération qui s'est clos il y a maintenant une dizaine de jours.

● Que veut dire un syndicalisme de classe et de lutte dans la fonction publique ? C'était le thème principal du 22^e Congrès de la Fédération CFDT des Finances et des Affaires économiques qui s'est tenu à Sevrier (Haute Savoie) du 21 au 23 novembre et qui a montré par ailleurs l'ampleur de l'inquiétude des militants devant l'opération « recentrage » d'Edmond Maire.

La CFDT-Finances — qui regroupe les syndicats des Impôts, du Trésor, des Douanes, de l'INSEE

LE DEBAT SUR L'ORIENTATION

Tous les intervenants ont exprimé le même point de vue sur la période passée : la CFDT s'est montrée attentiste et défensive avant les élections, elle a trop misé sur l'Union de la gauche, elle n'a pas su (ou pas voulu) réaliser la « mobilisation sociale » qu'elle entendait réaliser dans le cadre de la stratégie d'Union des forces populaires, bref, elle n'a fait qu'atténuer partiellement les effets de la crise. « L'absence de réponse des partis de gauche aux différents aspects de la crise, à la situation vécue concrètement par les travailleurs, leurs débats d'appareil ont contribué à l'échec aux élections législatives de 1978 » dit l'article 117 de la résolution.

Au débat figurait l'analyse de l'appareil d'Etat. Pour les agents de l'Etat que sont les CFDT-Finances, l'analyse de la confédération est insuffisante : illusions sur le passage au

socialisme sans prise du pouvoir, illusions sur la rentabilité du « service public » rien sur la transformation de l'appareil d'Etat, porte ouverte aux risques de cogestion en s'investissant uniquement dans les organismes paritaires de collaboration de classes (CAP et CTP), incompréhension du fait que tous les agents de l'Etat n'ont pas la même appartenance de classe, etc. La résolution générale du Congrès développe sur certains de ces points, au contraire, une analyse juste : nécessité de mettre les administrations au service des travailleurs en régime socialiste (d'où la revendication, combattue par la confédération, de suppression du devoir de réserve et du secret professionnel des fonctionnaires), dénonciation des « directeurs, trésoriers-payeurs généraux qui sont des patrons de par leurs fonctions de commandement, de par leurs rémunérations et leurs privilèges, de par leur appartenance sociologique

Congrès de la fédération des finances CFDT

OPPOSITION AU RECENTRAGE

etc... — a une position « critique » vis-à-vis de la Confédération : signataire de la « contribution » au Congrès confédéral d'Annecy, elle s'est abstenue lors du vote d'adoption de la plateforme confédérale de revendication en Conseil national l'année dernière. Plus récemment, en janvier 1978, elle a contribué, au Conseil national de la CFDT, à repousser de fait le « rapport Moreau. Mais ce n'est pas l'archarnement qui manque à l'équipe d'Edmond Maire, puisque celle-ci cherche à imposer son « recentrage » à chaque Conseil national : au

à la classe dominante et leur responsabilité dans l'élaboration des décisions politiques » (article 124), critique du statut de la fonction publique qui isole les fonctionnaires des autres travailleurs...

L'OPPOSITION AU « RECENTRAGE »

L'opposition au « recentrage » de la CFDT : tous les délégués qui sont intervenus ont fait état de l'inquiétude des militants devant les appels de la confédération à des « négociations décentralisées », à une modération des revendications (les 35 heures), devant le refus de coordonner les luttes. Pas question pour la fédé-finances de modérer les revendications en période de crise. Un délégué du syndicat du Trésor devant même faire état de lettres de démissions de militants écoeurés : l'une d'elles, lue à la tribune, expliquait le désarroi d'un militant devant l'attitude d'Edmond

Maire qui « se fait complice de la droite... », tient le langage de Barre..., la CFDT n'apparaît plus comme un syndicat de lutte ». D'autres délégués ont protesté contre les propos d'Edmond Maire à Tarbes qui a déclaré que les grèves dans les « services publics » devaient être « exceptionnelles » afin de ne pas mécontenter les usagers... Enfin, un délégué de l'INSEE devait manifester son étonnement devant le contenu d'un stage de cadres CFDT organisé par le secteur politique de la confédération, les enseignants étant Jacques Dehors, Jacques Julliard (PS), Jean Boissonat (directeur du journal patronal *l'Expansion*...). L'intervention de Jeannette Laot, représentante de la fédération, ne fit que confirmer les délégués dans leur opinion : pour Jeannette Laot, il faut « utiliser le rapport de forces créé au 1^{er} tour des élections » (!) pour imposer des négociations ; « pour coordonner il faut avoir quelque

cours de celui d'octobre, la résolution proposée est complètement transformée par les Fédérations et régions (exemple frappant : il a fallu un vote pour faire confirmer la revendication des 35 heures, sans perte de salaire). La fédération des Finances a alors à nouveau manifesté son opposition au « recentrage ».

Le Congrès a pourtant montré que cette opposition rencontrait des difficultés pour aller jusqu'au bout de sa démarche critique.

chose à coordonner... Il faut éviter les coordinations prématurées, militantes et faussement unifiantes, il faut faire attention que la grève des services publics ne se retourne pas contre les usagers » etc.

BUREAUCRATIE ET CORPORATIONS

Le débat sur les structures a été très révélateur. La fédération des finances qui reste à l'heure actuelle une coordination de syndicats nationaux, dont certains sont énormes (impôts, Trésor, douanes), a choisi de dissoudre ces syndicats et les transformer en syndicat départementaux interprofessionnels pour 1981. Objectif : décentraliser les décisions, casser les « féodalités » des gros syndicats nationaux, donner plus de vie aux sections locales... Mais le Congrès a montré que ce n'était pas simple :

— Les gros syndicats nationaux ont fait le maximum pour garder leurs

structures, malgré des déclarations de principe.

— Les dirigeants de la fédération ont eux-mêmes montré au-delà de leurs « intentions » qu'ils n'étaient pas à l'abri de la bureaucratie et du corporatisme. Outre le recours à des « magouilles » au niveau de la procédure, ils n'ont à aucun moment tenu compte des bilans d'activité des divers syndicats et sections ; le peu d'intérêt porté aux non-titulaires en est un exemple, alors que ce sont eux qui mènent de nombreuses luttes dans le secteur public (cf lutte de l'ANIFOM, de l'INSEE...)

La fédération des finances CFDT reste cependant une fédération de cadres dont les déclarations sont à confronter à la pratique, et dont les positions de « gauche » s'arrêtent bien souvent quand leurs privilèges sont en cause.

Si le Congrès a donc présenté bien des aspects positifs, le décalage entre paroles et réalité en montre les limites.

CTA (Bobigny) : gagnons la bataille des effectifs

Un point de gagné face aux licenciements

● Dans le *Quotidien du Peuple* d'hier nous annonçons que la grève du CTA de Bobigny sur les vacataires n'avait pas été vaine, jointe à des mouvements sur la gare d'Austerlitz, Paris 18 et à Nanterre CTA où un préavis de grève illimitée a été déposé à partir du 11 décembre, elle a fait céder l'administration sur le licenciement de ces ex-vacataires. Leur service est prolongé jusqu'à Pâques.

Mercredi 29 au soir et vendredi 30 au matin on apprenait au CTA de Bobigny que 5 auxiliaires (dont 4 ex-vacataires) devaient être licenciés à partir du 1^{er} décembre. A 9 h une AG en brigade B décide du départ du mouvement. Le transbordement part à 86 % sans préavis, à midi l'AG de la brigade A décide de suivre (60 %) à 17 h, la demi-nuit poursuit à 60 % également puis la nuit à 20 heures.

Ce qui motive les travailleuses et travailleurs du CTA c'est la lutte contre le surcroît de boulot que nous amènerait ces licenciements à la veille de la période de pointe du trafic (15 décembre - 15 janvier). Des travailleurs montrent leur combativité en débrayant l'après-midi alors qu'ils ont travaillé le

matin : ils perdent la totalité de leur journée de salaire. Cependant vendredi soir, la demi nuit (17 h - 24 h) reprend, ainsi que la brigade B à 6 h samedi.

Nous avons appris entre temps qu'il ne s'agissait pas de 4 vacataires licenciés à Bobigny mais de 120 en Ile de France et de 500 au plan national. De plus ce n'était qu'une première journée qui devait être suivie d'une autre de 2 800 auxiliaires statutaires.

On s'est rendu compte à ce moment que ce n'était pas Bobigny seul qui arriverait et si enfin mardi 5 à 10 h le Ministère a cédé, c'est parce que d'autres mouvements menaçaient (Nanterre) ou commençaient (Paris 18, Austerlitz...) et qu'il a eu peur d'une grève dure au plan national pen-

dant la période de pointe du trafic.

Il faut rappeler qu'en ce moment à Bobigny se poursuit la grève des samedis après-midi (brigades de jour) pour la réduction du temps de travail à 38 h (vers les 35 h) et le droit au week-end normal. Cette grève est très mobilisatrice puisqu'elle a réussi à 100 % le 2 décembre. Elle a pourtant un risque, c'est que l'administration fasse passer le travail le samedi soir (en brigade de nuit) ou le week-end, le trafic n'est pas très important.

Peut-être le moment est-il venu de conclure dans une plate forme de lutte plus large et d'étendre les mouvements actuels pendant la période de fort trafic.

Il faut en débattre largement par assemblée des travailleurs, brigade, ainsi que du bilan des dernières grèves, suivant en cela l'exemple de Nanterre, où réapparaît alors une combativité potentielle importante.

Correspondant CTA Bobigny

Dreux : les limites de l'ouverture de la CGT...

Quand une UL licencie

Au 40^e Congrès confédéral de la CGT, on a plusieurs fois entendu (y compris dans la bouche des plus hauts dirigeants) qu'il y avait « de la place et du travail pour tout le monde », qu'on pouvait exprimer sans crainte son point de vue. Pourtant, à l'Union locale CGT de Dreux (Eure et Loire)...

Guy Barbin, du syndicat de la métallurgie, secrétaire général de l'UL jusqu'à il y a quelques jours, vient d'être licencié de son poste de permanent, « pour faute grave » et sans la moindre explication. Ce licenciement est intervenu à la suite du 5^e Congrès de l'UL, qui est loin de faire l'unanimité aujourd'hui, puisque 4 sections de l'UL (dont les Métaux, la Santé et le Livre) demandent son annulation.

Le 9 novembre, se tenait donc le 5^e Congrès de l'UL, représentant 120 syndiqués. Le rapport d'activité, présenté par Guy Barbin, est adopté à 92 % des voix. Au moment de la présentation du rapport d'orientation, les métallos ne sont pas dans la salle,

ils sont en réunion pour réexaminer la candidature de Guy Barbin au poste de Secrétaire général. En leur absence, des responsables à la tribune décident de passer à l'élection de la nouvelle direction, sans même faire voter le rapport d'orientation. Dans la salle, les délégués du Livre et de la Santé protestent contre ces méthodes, et refusent de voter en l'absence des métallos (qui représentent 416 voix).

Quand les métallos reviennent, leurs votes sont acceptés, mais il semblerait que le nom de Guy Barbin ait été rayé ! Et les délégués ayant refusé de voter en leur absence sont comptés comme abstentionnistes ! C'est ainsi qu'une nouvelle commission exécutive est élue,

avec 14 membres, dont 12 au PCF. L'un des deux autres a d'ailleurs démissionné depuis... Quant au secrétaire de l'UL, écarté de la sorte, il avait quitté le PCF en mars 78 et avait adhéré à la LCR...

Toujours est-il que, quelques jours après ce Congrès, Guy Barbin était licencié par la nouvelle commission exécutive : « Nous avons le regret de te signifier ton licenciement, pour faute grave ». Quelle faute grave ? Ce n'est pas la nouvelle direction de l'UL qui le dira, elle garde le silence. Devant toutes ces atteintes à la démocratie, 4 sections de l'UL ont demandé l'annulation du Congrès. Le Bureau confédéral doit être saisi de l'affaire dans les jours qui viennent.

Le Quotidien du Peuple
Adresse Postale BP 225 75 924 Cédex 19
Crédit Lyonnais Agence ZU 470, compte N° 7713 J
CCP N° 23 132 48 F - Paris
Directeur de Publication : Y. Chevet
Imprimé par IPCC - Paris
Distribué par les NMPP
Commission Paritaire : 56 942

● Algérie : le Conseil de la révolution se déclare prêt à poursuivre la voie actuelle

Dans un communiqué publié par Algérie Presse-Service, le Conseil de la révolution, réuni dimanche 3 décembre, se déclare prêt à poursuivre les objectifs fixés sous la présidence de Houari Boumédiène. Il a rappelé les acquis de l'Algérie aussi bien sur le plan intérieur que sur le plan international, déclarant nettement : « Les révolutions agraire, industrielle et culturelle, le volontariat, les programmes d'équilibre régional, la médecine gratuite, le service national et les autres réalisations ont engagé l'Algérie sur la voie du progrès et du développement. »

Sur le plan extérieur, le Conseil de la révolution a rappelé le rôle de l'Algérie sur la scène internationale contre l'impérialisme et le colonialisme et pour une plus juste répartition des richesses, indiquant nettement que l'Algérie « s'est engagée totalement dans le cadre de la communauté des non-alignés et du Tiers-Monde, dans le combat en faveur d'un nouvel ordre économique international... » tout en soutenant « les causes de libération dans le monde arabe, en Afrique, en Asie et en Amérique latine. » L'organe dirigeant de l'État algérien a signalé qu'il se réunit quotidiennement afin de veiller « à ce que toutes les institutions jouent leur rôle dans le cadre de la Charte nationale. »

● URSS : visite du Premier ministre d'Afghanistan

Le président du Conseil de la révolution et Premier ministre d'Afghanistan, est arrivé en URSS où il a été chaleureusement accueilli par Brejnev et Kossyguine. Lorsqu'on se rappelle que l'URSS n'a pas été pour rien dans la mise en place du régime de Kaboul qui s'est effectuée par un coup d'État le 24 avril dernier, on comprend l'empressement des dirigeants soviétiques à accueillir un allié dans cette région de l'Asie. Les orientations pro-soviétiques du nouveau régime afghan expliquent que le plan quinquennal prévu pour 1979 ait été confié à des experts soviétiques, de même que l'URSS « prendra en mains » la totalité des secteurs miniers et de recherches pétrolières du pays. Il faut rappeler également que l'armée afghane est encadrée par 2 000 conseillers militaires russes. La visite officielle du Premier ministre d'Afghanistan devrait être marquée par un traité d'amitié et de coopération.

● Mexico : rencontre USA-URSS sur la réduction des ventes d'armes classiques

Pour la quatrième fois, les deux superpuissances entament des entretiens sur la réduction des ventes d'armes classiques dans le monde, dont elles sont les principaux responsables, représentant à elles seules la moitié du marché, soit 20 milliards de dollars par an. Mercredi dernier, Carter a indiqué qu'il réduirait ses ventes d'armes avec les pays avec lesquels les USA n'ont pas signé de traité. Cette réduction de 8 % sera la dernière, a-t-il déclaré, si « l'on ne parvient pas à une coopération sur une base multilatérale ». L'URSS refuse toujours de réduire ses ventes. La RFA, la France et la Grande-Bretagne font de même.

● Palestine occupée : arrestations à Ramallah

Les autorités israéliennes ont arrêté récemment 15 personnes en Cisjordanie. Il s'agit d'intellectuels de la région de Ramallah, du fait de leur prise de position contre les accords de Camp David et leur soutien à l'OLP. Ces 15 personnes ont été torturées, selon le journal américain *Herald Tribune*. Parmi les patriotes arrêtés, se trouve Adel Samara qui a connu plusieurs fois l'emprisonnement. En 1963 et 1966 par les autorités jordaniennes et en 1967 par les sionistes. Il a écrit en 1975 des articles sur l'« économie des territoires occupés » et en 1976, il publie son essai sur « les contradictions politiques au sein de la patrie arabe ».

Iran

GREVE GENERALE DE SOLIDARITE AVEC LES OUVRIERS DU PETROLE

Mardi, l'ensemble du pays était paralysé par une grève générale de solidarité avec les ouvriers de la Compagnie Nationale Iranienne du Pétrole. Depuis lundi, la production pétrolière iranienne a baissé considérablement en raison de la grève des ouvriers du pétrole déclenchée à l'appel de Khomeiny « pour priver le régime de sa principale source de revenus ». Ce dernier a néanmoins demandé aux grévistes de maintenir une production suffisante pour la consommation intérieure.

C'est la troisième grève des ouvriers du pétrole depuis septembre, elle se produit moins d'une semaine après que la production ait atteint un niveau presque normal pour la première fois depuis la grande grève du mois dernier. La grève a débuté dimanche dans les gisements en mer, et s'est étendue aux champs pétrolifères d'Ahwaz et de Marun dans la province du Khouzeistan. Des 5 raffineries iraniennes, seule la petite unité de Kermanshah produisait encore à pleine capacité.

La raffinerie de Téhéran fonctionne à 50 %, celle de Tabriz qui avait continué de fonctionner pendant les grèves précédentes s'est mise en grève dimanche et celle de Chiraz est fermée depuis plus d'un mois. Les six usines de gaz naturel du pays sont fermées. A la raffinerie d'Abadan, qui est la plus grande du monde, la grève est partielle. Si la grève continue de s'étendre, elle touchera bientôt les champs pétrolifères les plus importants : ceux de Aghajari et de Gachsaran.

Un porte parole de la NIOC (Compagnie nationale des pétroles iraniens) a indiqué que de samedi à dimanche, la production était tombée de 6 millions de barils à 5,5 millions de barils lundi après-midi. L'Iran a déjà perdu 1,5 milliards de dollars dans la grève d'un mois qui s'est terminée le 23 novembre dernier. Si la perte de gains se maintient un certain temps, cette grève peut être fatale au régime du Shah.

Frank ROUSSEL

POURSUITE DES MANIFESTATIONS

D'APRES UNE CORRESPONDANCE TELEPHONIQUE DE TEHERAN

Mardi, à Bouchar, située sur le Golf Persique, les policiers ont pénétré dans la maison d'un chef religieux, le chikh Aboutorab Achairi et l'ont assassiné. Ils se sont rendus également dans la maison de l'Ayatollah Hosseini, ne l'ayant pas trouvé ils ont tué son domestique. Les assassinats ont déclenché des manifestations violentes dans cette ville où le gouverneur militaire a été encerclé par la foule.

A Téhéran, pour empê-

cher un rassemblement des grévistes des banques, des hélicoptères ont manœuvré pour intimider les manifestants debout sur les toits. Les avenues autour de l'université de Téhéran et du bazar étaient fermées en raison des manifestations. A Isfahan, il y a eu des manifestations. A Tabriz, des mutineries se seraient produites dans une caserne, entraînant une fusillade. Dimanche à Zanjair 500 soldats ont déserté, 17 soldats auraient

été tués dans les incidents qui ont opposé déserteurs et soldats fidèles au Shah. A Maragheh, de nombreuses désertions se sont produites. A Téhéran, 14 soldats ont déserté. Toutes les permissions ont été supprimées aux soldats. A Téhéran, on parle de plus en plus de l'éventualité de la démission du Shah, certains « modérés » tentent de former un cabinet de transition, cette solution semble avoir l'aval des Américains. D'autre part, les

tentatives du régime se multiplient en direction de l'opposition religieuse pour tenter de la rallier. Le général Azan a lancé un appel pour que l'Ayatollah Khomeiny revienne en Iran. Ce dernier a répondu qu'il rentrerait lorsqu'il l'estimerait nécessaire. Il a dénoncé « les opportunistes qui font des tractations avec le régime ».

L'Ayatollah Tolérani a lancé un appel à la manifestation pour dimanche prochain.

La scandaleuse exploitation des mineurs noirs d'Afrique du Sud

● Samedi dernier, en Afrique du Sud, 41 mineurs sont morts dans une mine d'or, car la compagnie qui exploitait le gisement a décidé de murer la galerie dans laquelle s'était produit l'effondrement, « afin d'éviter que le feu ne se propage dans la mine » comme l'indiquait cyniquement l'Anglo American Corporation.

Entre septembre 1973 et mars 1975, les accidents dans les mines d'or ont ainsi causé la mort de 132 travailleurs, pour le plus grand profit des racistes blancs d'Afrique du Sud. Le Bureau International du Travail, dans une étude publiée récemment à Genève, s'est penché sur les conditions de travail des mineurs noirs d'Afrique du Sud.

L'Afrique du Sud produit environ 3 tonnes d'or par jour (soit environ un mètre cube). Pour extraire cet or, « après de 419 000 hommes auront peiné à charrier et à concasser 50 000 tonnes de roches » pour un salaire mensuel d'environ 104 rands (environ 500 F), auxquels s'ajoutent la nourriture et le logement qu'on peut évaluer à 40 rands, précise le B.I.T. En 1974, on esti-

mait à 811 millions de rands le revenu que le gouvernement sud-africain avait tiré de l'or, soit 2 000 rands par travailleur. Ces chiffres ont sans doute augmenté depuis, « l'essentiel de cet énorme revenu étant utilisé pour le plus grand confort des Sud-Africains blancs » indique le rapport du B.I.T. Logés dans des cités où les femmes ne sont pas admises et qu'ils ne peuvent quitter

sans autorisation spéciale, ces mineurs sont soumis à l'apartheid dans un pays où la législation interdit aux Noirs de former des syndicats. Après une formation rudimentaire, ils sont presque toujours mis au travail à des profondeurs souvent bien supérieures à celles d'autres mines, et ils doivent supporter des conditions de travail quasi intolérables : manque d'air, chaleur, bruit et poussière, qui rendent inévitables les accidents de travail : 132 morts en 18 mois, 500 blessés pendant la même période. Les maladies pulmonaires sont nombreuses, telles que la pneumoconiose ou la silicose. Les lois sur les congés maladie ou l'assurance chômage ne leur sont pas non plus accordées. 50 % des mineurs noirs viennent de l'extérieur de l'Afrique du Sud. Au Lesotho, la moitié des

hommes et un dixième des femmes en âge de travailler sont employés en Afrique du Sud (trois familles sur quatre comptent un travailleur employé en Afrique du Sud).

Au Botswana, un quart à un tiers de la main d'œuvre masculine travaille régulièrement en dehors du pays. Au Swaziland, il y avait en 1977 autant d'hommes partis travailler dans les mines d'Afrique du Sud que d'hommes vivant dans le pays, en économie de subsistance. Malgré l'indignation mondiale et les vigoureuses condamnations exprimées par les Nations-Unies contre l'apartheid, l'exploitation éhontée des travailleurs noirs d'Afrique du Sud se poursuit. Seule la victoire des masses sud-africaines pourra faire cesser cette politique criminelle en abattant le régime raciste en place.

● Grande-Bretagne : 9 000 journalistes en grève

Alors que les patrons du groupe Times ont suspendu leur parution depuis la semaine dernière, lock-outant ainsi les ouvriers du Livre pour briser leur mou-

vement, ce sont maintenant la totalité des journalistes britanniques qui se sont mis en grève depuis lundi midi. Seuls les journaux de Londres sont parus tandis que tous les journaux en Angleterre, au Pays de Galles, et à Belfast (Irlande du Nord) sont touchés par la grève.

Communiqué

Exposition photographique sur des danses et autres images de la République Populaire de Mozambique, réalisée par Reginaldo Faria, photographe de l'A.I.M. (Agence de l'Information de Mozambique), le 6 décembre 1978 à 20 heures au :

7 (L) Bld Jourdan
Fondation franco-brésilienne
75014 Paris
métro Cité Universitaire

Le quotidien
du peuple



VIE ET HABITAT, TERRAINS DE LUTTES

10, 15, 45 % : de combien sera augmenté notre loyer en juillet prochain ?

30 ANS DE «CONTRÔLE» DES LOYERS

1948 : une loi passe, bloquant les loyers, ou plus exactement, les réglementant. Loi bâtarde : tous les logements construits après cette date ne tombent pas sous le coup de cette loi. Aujourd'hui, elle ne concerne plus que 10 % des loyers locatifs et 5 % des résidences principales. Une profonde goutte d'eau dans une mer de béton !

Septembre 1976, Barre bloque les prix... et les loyers. C'est que ceux-ci ont tendance à s'enflammer depuis quelques années, sous le coup de divers facteurs : hausse du coût de la construction très rapide, rattrapage des HLM dont les conditions de financement se dégradent (voir QdP du 30/11/78) ; enfin, avec la brusque augmentation des prix du pétrole, les charges sont gonflées démesurément.

Les promesses du Premier ministre concernant l'indice exigent qu'un minimum soit fait pour ralentir ces augmentations.

En 1977-1978, il y a donc encadrement de la hausse, limitée à 6,5 %. De nombreux foyers soufflent : la part du logement dans les dépenses des ménages était passée de 5 % à 20 % en 20 ans. Cela fait beaucoup !

VERS UN DEBLOCAGE TOTAL

31 octobre 1978, coup de tonnerre dans un ciel serein. Monory et Cavallé (environnement et cadre de vie) annoncent «le retour au libre jeu des conventions dans le domaine des loyers.»

Entre temps, on avait annoncé officiellement le projet de libérer prochainement la catégorie 2 B des loyers de 1948, soit 60 000 logements.

Puis l'atmosphère se précipite très rapidement.

Dès le mois d'octobre, les propriétaires laissent entendre qu'ils vont rattraper les blocages et même anticiper sur les hausses futures. Certaines enquêtes faites pour le ministère des Finances aboutissent à une hausse de 15 à 45 % en un an !

A cela, le gouvernement réagit, d'une part en annonçant qu'il pourrait reporter la mesure si de telles hausses venaient à être confirmées ;

d'autre part en prenant la décision de reporter au 1^{er} juillet la libération et en demandant aux propriétaires l'engagement de ne pas rattraper les loyers «dans des proportions supérieures à celle de la variation de l'indice officiel du coût de la construction» (soit près de 15 %).

Tous les organismes de propriétaires ont donné leur accord, ce qui n'empêche pas qu'on parle toujours de hausses très importantes dès juillet. D'ailleurs, des sociétés seraient déjà en train de faire signer des baux pour l'année 1979 comportant le loyer théorique applicable dès la libération de juillet. Jugez-vous même : un locataire du 13^e arrondissement de Paris verra son loyer passer de 1 004 F mensuels à 1 240 F (+23,5 %) ; tel autre du 15^e, de 1 398 F à 1 750 F (+25,2 %).

Malgré les menaces gouvernementales qui tiennent au fait que Barre ne voudrait pas d'explosion brutale de prix, malgré le report en juillet, qui permettra plus d'étaler les hausses, la libération des loyers est un fait acquis, voté par le Parlement à l'occasion du budget du logement.

— «La libération des loyers se traduira-t-elle par une hausse importante de cette charge dans le budget familial ?

— Pensez donc ! Regardez ce qui se passe pour les prix libérés progressivement depuis mai-juin. L'indice n'a pas bondi. Ce sera la même chose pour les loyers ou presque. Après un petit moment de rattrapage, les choses s'équilibreront. De toutes façons, on ne peut pas libérer tout sauf les loyers.»

Commentaire de radio ? Déclaration gouvernementale ? En tout cas, jolie façon de poser le problème de la libération des loyers !



Hausse des loyers, saisies, expulsions... on reverra plus d'une fois les déménageurs opérer sous la protection de la police.

QUELLES CONSEQUENCES ?

En fait, ce que cherche à mettre en place le gouvernement, c'est le mécanisme classique libéral. Retirer du secteur logement les capitaux publics, d'autant plus qu'il veut les investir dans le redéploiement industriel. Mais cela n'est possible que si les pro-

Qui sont les propriétaires ?

Quand on parle des propriétaires, il faut nettement distinguer :
— ceux qui accèdent à la propriété en remboursant les prêts qu'ils ont obtenus : 2,8 millions.

— les propriétaires de pleine possession : 3 millions
— les propriétaires bailleurs (ayant des locataires), où il faut distinguer là aussi : les petits propriétaires bailleurs, de l'ordre de 3 millions, qui gèrent donc plus de la moitié du parc locatif ; les sociétés privées, semi-publiques ou publiques comme les sociétés immobilières, les Assurances obligées par l'Etat à détenir une partie de leurs fonds sous forme de biens immobiliers, les sociétés HLM privées ou publiques etc. Globalement, ils représentent près de 50 % du parc locatif.

En conclusion, le poids des groupes immobiliers est très important et même fondamental dans la fixation des loyers libres. Ce sont eux en effet qui peuvent aujourd'hui consacrer les sommes de plus en plus importantes à la construction neuve (dont 40 % du prix est constitué d'achat du sol. Néanmoins, les trois millions de petits propriétaires, qui se concentrent surtout dans les logements anciens, ne constituent pas moins un groupe de pression important, notamment pour la libération des logements anciens — s'il est vrai que dans les années soixante, ils ont été «sacrifiés» sur l'autel des grandes banques, ils constituent aujourd'hui une cible privilégiée de la réforme. Ils ne se priveront pas de «rattraper» les loyers bloqués depuis plusieurs années. Car le gouvernement compte désormais sur eux pour élargir le parc locatif, largement en deçà des besoins qualitatifs et quantitatifs.

Enquête de Jean JAULIN

L'APL OBLIGATOIRE

Les députés viennent d'adopter un texte de loi autorisant les organismes HLM à imposer le conventionnement à leurs locataires. Le conventionnement est un accord signé entre l'organisme HLM et l'Etat et qui ouvre droit, pour les HLM aux aides à la rénovation, et pour les locataires des immeubles conventionnés ; à la perception de l'APL, la nouvelle allocation-logement. Dans un cas comme dans l'autre, cela signifie pour les locataires une aggravation de leur situation. En effet la rénovation des logements anciens s'accompagne d'une hausse des loyers. Quant à l'A.P.L., elle est, pour la majorité des locataires, bien moins élevée que l'ancienne allocation-logement et le nombre des bénéficiaires en est moins important.

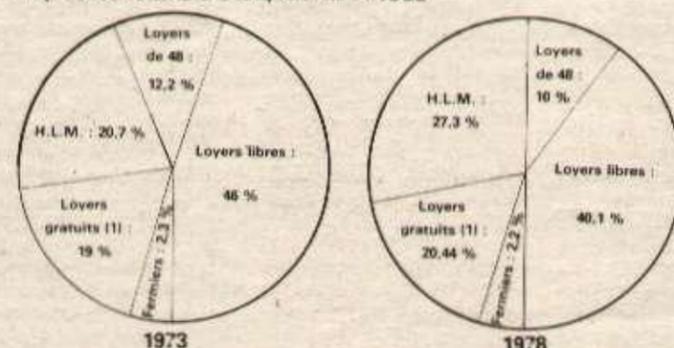
On comprend que, dans plusieurs endroits, comme sur la ZUP de Grande Saynthe (Dunkerque), les associations de locataires refusent l'APL, donc le conventionnement. C'est ainsi qu'en 1978, avant le vote de cette loi, seulement 2 900 logements ont été conventionnés alors que 475 000 auraient pu l'être.

DES USINES A PARIS ?

Inquiet devant les risques consécutifs à la montée du chômage, le Conseil de Paris vient d'adopter un plan d'implantation d'artisanat et même d'usines en plein Paris. Il y a une quinzaine d'années, le gouvernement avait pris une série de mesures favorisant la décentralisation industrielle. En 6 ans, de 1969 à 1975, Paris avait ainsi perdu un quart de ses emplois industriels, et ces dernières années 20 000 emplois par an. Aujourd'hui, Chirac revient sur cette politique : plusieurs secteurs seront — paraît-il — réservés à l'artisanat, dans le 20^e arrondissement (Amandiers, Charonne, Bisson-Palkao) et même à l'industrie, à Tolbiac et aux Gazomètres (19^e arrondissement). Cela ne fera par revenir les nombreuses entreprises qui ont déménagé depuis deux ans.

Evolution du parc locatif français de 1973 à 1978

d'après les résultats d'enquête de l'INSEE



1 - Il s'agit en général de logements de fonction mais cette notion reste très vague.

Il faut cependant noter que dans cette même période, les logements locatifs sont passés de 54,5 % à 46,5 % des résidences principales. De nombreux locataires ayant dû ou ayant trouvé nécessaire d'acquiescer leur logement.

propriétaires (petits propriétaires et capitalistes immobiliers) prennent eux-mêmes en charge l'effort de rénovation et de construction de logements neufs. Il faut donc leur redonner confiance et leur laisser la possibilité de réaliser les profits qu'ils jugent nécessaires. La réglementation des loyers constituait le dernier obstacle pour la mise en place des réformes contenues dans le rapport Barre rédigé au deuxième semestre 1974.

L'importance des hausses prévues a amené le gouvernement à mettre en place des mécanismes destinés à pallier les hausses trop brutales qui pourraient déboucher sur une grave crise du logement. Avec les risques de mouvements populaires assez violents, comme en Italie avec le squatage de centaines de HLM par des mal-logés, ou encore comme en France au début des années 50. Voilà en partie le sens de l'APL (Aide Personnalisée au Logement) qui s'adresserait aux très démunis (moins que le SMIC), c'est-à-dire ceux qui ne pourraient vraiment pas supporter du tout cette libération.

Congrès CFDT Rhône-Alpes
Maire répond à Séguy

«NOS DEUX CONFEDERATIONS
PEUVENT CREER LA DYNAMIQUE
DU RENOUVEAU»

Présent au Congrès de l'UR-CFDT Rhône-Alpes tenu à St Etienne les 4, 5 et 6 décembre, Edmond Maire était fort attendu. Il avait annoncé la couleur : c'est à cette occasion qu'il devait répondre, dans une assemblée de militants CFDT, au Congrès de la CGT. La réponse est venue : c'est un «oui, mais» au «Comité national d'unité d'action» proposé par le 40^e Congrès CGT. C'est un oui, parce que pour la Commission exécutive de la CFDT, «il s'est passé quelque chose à Grenoble», c'est un mais, parce que la «CGT a tenu son Congrès en refusant de considérer les positions CFDT pour ce qu'elles sont et même en les déformant carrément».

Maire a longuement détaillé le bilan qu'il tirait du Congrès CGT de Grenoble, s'attardant sur les attaques cégétistes contre la confédération CFDT et s'efforçant de lever l'accusation de réformisme. Il s'en est pris

pour cela au fait que, selon lui, «la CGT n'intègre pas la dimension européenne dans une stratégie de classe», qu'elle «ne définit pas son analyse et ses perspectives par elle-même», et qu'elle n'a fait «aucune autocritique sur les limites des solutions proposées jusqu'ici pour faire face à la crise». Se disant désireux de «mettre les pieds dans le plat» Maire a, en outre, accusé la CGT (mais aussi les partis de gauche), d'avoir en 78 promis «de donner demain au peuple, à la fois le beurre et l'argent du beurre». Il a constaté qu'«il ne doit pas exister beaucoup de militants CFDT et plus largement de militants de gauche, qui n'aient eu aucune inquiétude avant mars 78 sur l'application intégrale du Programme commun par une gauche victorieuse». Et l'on souriait jaune alors, à la tribune, parmi les responsables régionaux Rhône-Alpes proches du

Cérés. Car immédiatement après, Maire affirmait pesamment que «si la gauche avait pris le pouvoir, il aurait bien fallu gérer la crise». Et il s'efforçait dans le même temps de persuader que «le clivage de classe n'est pas entre gérer la crise ou pas» mais «dans le type de sortie de la crise que l'on vise».

Après cette charge, il en revenait cependant à son sujet en soulignant que Séguy avait «préféré le spectaculaire à l'efficacité» et qu'ils pouvaient se rencontrer «sur un simple coup de fil» sans besoin pour cela d'un comité national d'unité syndicale. Mais, «la CFDT a décidé de proposer une rencontre aux camarades de la CGT... pour tenter un ajustement des rapports unitaires qui serait une aide au renouveau de la pratique d'action de chaque confédération».

Pesant à sa façon le positif et le négatif du Con-

grès CGT, Maire a fait remarquer que «ce n'est pas parce que le ciel est encore chargé de nuages que nous négligerons le morceau de ciel bleu qui vient d'apparaître à Grenoble» et il a souhaité une «concurrence dans la démocratie et l'action syndicale». «En un mot, concluait-il, nos deux confédérations peuvent créer la dynamique du renouveau».

Salué par le Congrès CFDT (mais pas par un tonnerre d'applaudissements !), Maire intervenait ensuite directement dans le débat de l'UR-CFDT. Il laissait alors à un bon nombre de délégués, des doutes, voire des inquiétudes sérieuses sur ce «renouveau» syndical, visiblement fort empreint, dans l'esprit de la Confédération, des traits du «recentrage» du printemps 78 !

Stéphane RAYNAL

L'ACCUEIL DU CONGRES
AUX TRAVAILLEURS DE MANUFRANCE

Un peu plus de 1 200 travailleurs de Manufrance manifestaient mardi après-midi du Cours Fauriel à l'Hôtel de ville, contre les licenciements du plan Gadot-Clet. Derrière la sono CGT se pavait une délégation du conseil municipal de St-Etienne, tandis que des militants du PS distribuaient sur les abords une déclaration auto-justificatrice de Bruno Vennin, administrateur municipal de Manufrance.

Arrivée devant la Bourse du travail, la manifestation fut saluée par tous les congressistes CFDT et Edmond Maire. Mais rapi-

dement un slogan fusait des rangs CFDT en réponse à l'appel «avec la CGT, unité» lancé par la sono : «Quand du disais Gadot-Clet, que ça changerait, nous on savait que c'était pas vrai». Dans les rangs cégétistes et plus encore chez les notables de gauche, barrés de tricolore, cela ne passait pas ! Tout le reproche de ce mot d'ordre leur tintait aux oreilles ; ils ne pouvaient guère, eux, en dire autant ! Et tandis que la manifestation reprenait son cours, deux mots d'ordre portaient encore des rangs CFDT : «Union, action oc-

cupation» et «Camarade, ton nom ? Intérimaire ! Camarade, ton nom ? Auxiliaire ! Camarade, ton nom ? chômeur ! Non, non, non, aux licenciements !»

Et, c'est là-dessus que le Congrès rentrait écouter Edmond Maire qui, naturellement, commençait par parler de Manufrance. Celui-ci déclarait alors : «La CFDT refuse le plan Gadot-Clet au nom de la richesse première de St Etienne et de Manufrance : la haute qualification de ses ouvriers... la CFDT fera tout pour imposer un

autre avenir... Les pouvoirs publics doivent intervenir... cette exigence ne sera satisfaite qu'au prix d'une mobilisation massive, active, continue, chez Manufrance et dans toute la région stéphanoise. L'ensemble des travailleurs et toute la population peuvent être assurés que la CFDT y prendra toute sa place». Déclaration de principe, positive ? En tout cas, sa portée est à relier au fait que seule une poignée de militants CFDT peut s'en faire le porteur dans Manufrance !

Corr. St Etienne

● Erythrée :
5 000 agresseurs tués

Un communiqué du FPLE publié lundi à Khartoum fait état d'un premier bilan des combats.

— 4 officiers soviétiques ont été tués au nord de Keren à la suite de l'écrasement de leur hélicoptère.

— La flottille soviétique, malgré des bombardements intensifs, n'était pas encore parvenue à débarquer les unités de blindés qu'elle souhaitait sur la côte.

— Au nord de Mussawa de violents combats opposent les Erythréens à l'armée éthiopienne.

Au cours des combats des derniers jours, «plus de 5 000 soldats éthiopiens ont été tués et 300 autres faits prisonniers» dit le communiqué.

● PS :
show Rocard

Devant la presse économique, Rocard a déclaré mardi : «Pour briser le cercle vicieux de MM. Raymond Barre et Valéry Giscard d'Estaing, il faut que, dans la gestion gouvernementale, le moyen et le long terme aient une priorité sur le court terme, que l'économie l'emporte que le monétaire, que des réformes de structures soient menées à bien». Préparer le 3^e millénaire, comme dirait, autrement, Giscard. Rocard a dit aussi à propos de la réduction du temps de travail : «Une amputation est nécessaire tant que cette réduction du temps de travail n'est pas compensée par des gains de productivité». Enfin, sur les négociations syndicales, elles doivent se mener «branche par branche selon le type d'activité, région par région». La pédagogie du professeur Barre a produit un bon élève ! Cette nouvelle intervention de Rocard l'a projeté à nouveau au-devant de la scène, renforçant son image de challenger sérieux du puissant Mitterrand.

● Le proces
du légionnaire
tueur

Werner Ladevic, légionnaire, passe en procès mercredi et jeudi. Déserteur, il a assassiné le 25 septembre 1976 deux bergers dans la montagne au-dessus de Corte. La colère qui a soulevé alors Corte contre la Légion a entraîné son transfert à Castelnaudary. Le 28 août 78 un autre déserteur s'illustrait en violant, tuant et prenant en otages 2 fillettes. Le procès de Werner Ladevic risque de camoufler le vrai procès : celui que les Corses font à la légion.

● Non-lieu
pour Arenc

Mardi, la cour d'appel de Lyon a rendu son verdict dans l'affaire de la prison clandestine d'Arenc. C'est le non-lieu. «Il n'y a pas lieu à poursuivre, les charges n'étant pas évidentes et compte tenu de l'absence de preuves...»

Comment nier qu'Arenc ait fonctionné ? Les magistrats de Lyon ont préféré masquer le fait pour éviter à la magistrature marseillaise et au ministre de l'Intérieur les poursuites que leur conduite exige. Honteusement, ils ont déchargé les plaignants de frais de procédure !

Divisions de la droite

LE GOUVERNEMENT
MINORITAIRE A L'ASSEMBLEE ?

La trêve promulguée au début de la discussion budgétaire, entre le RPR et le gouvernement semble bien rompue. Les faits ne manquent pas qui le montrent : samedi, un millier de jeunes du RPR, réunis à Paris, conspuent allègrement le gouvernement, scandant «Giscard démission» et s'en prennent aux députés RPR jugés trop mous. Malgré les demandes répétées du gouvernement, ils ne sont pas ouvertement désavoués. La Lettre de la Nation, l'organe du RPR, continue à publier ses traditionnels éditoriaux au vitriol, en y ajoutant quelques gouttes supplémentaires depuis une semaine. Chirac,

comme il le fait toujours dans les mêmes circonstances, convoque d'urgence le conseil politique de son mouvement, créant ainsi une atmosphère de dramatisation comme il les aime. Jusqu'ici, c'est le déroulement d'un scénario qu'on a déjà vu plusieurs fois depuis la cassure de la droite en 1975.

Il y a cependant des éléments nouveaux, qui laissent à penser qu'il s'agit cette fois de quelque chose de sérieux. La force du RPR, l'épée de Damoclès qu'il laisse en permanence suspendue sur le gouvernement giscardien, c'est sa force parlementaire, déterminante. Or le RPR vient de se servir de

cette force. La semaine dernière, les députés RPR ajoutaient leurs voix à celles de l'opposition de gauche pour faire capoter un projet de loi tendant à l'harmonisation européenne de la TVA. Notons au passage que cette harmonisation n'a rien d'urgent et que ni l'Italie, ni la RFA ne l'ont encore ratifiée. Mardi soir, une majorité hostile au gouvernement se faisait jour à la commission des lois, pour adopter un projet interdisant l'intervention de la communauté européenne dans le financement de la campagne. RPR et PCF ont approuvé ce projet, le PS s'est abstenu, et l'UDF s'est ainsi trouvée isolée.

Face à cette trêve rompue, Barre choisit, comme lors de l'affaire des plus-values, la fermeté : il essaye de forcer la main du RPR en joignant le texte de la TVA européenne à l'ensemble du collectif budgétaire. Si les députés chiraquiens étaient conséquents avec eux-mêmes, ce dont ils n'ont pas montré l'habitude, ils devraient à nouveau mêler leurs voix à celles de l'opposition ce mercredi après-midi.

D'ores et déjà, on peut discerner deux éléments dans ce nouvel affrontement : d'abord la confirmation que les divergences entre RPR et gouvernement restent vivaces, et sont une donnée perma-

nente. Ensuite que le RPR a trouvé dans l'Europe un terrain d'affrontement privilégié avec Giscard. Tout en maintenant ses critiques vis-à-vis de la politique économique de Barre, c'est bien sur le terrain de l'Europe que Chirac entend développer son offensive.

Même si Giscard Barre parvenaient à franchir sans encombre le cap de la présente session parlementaire, qui se termine dans 10 jours, il n'est pas douteux que la session de printemps, alors que toute l'activité politique en France sera centrée sur l'Europe, sera un moment difficile à passer pour le troisième gouvernement Barre.

VENEZUELA :
PEU DE
CHANGEMENTS
APRES LA VICTOIRE
DE L'OPPOSITION

Le résultat des élections présidentielles de dimanche dernier apportera peu de changements dans le pays, malgré la victoire du candidat de l'opposition Luis Herrera du Parti social-chrétien, qui l'emporte avec 45,4 % sur son adversaire social-démocrate : 40,92 % des voix. La démocratie vénézuélienne, qui fonctionne depuis 20 ans, faisant alterner régulièrement au pouvoir ces deux partis. L'échiquier politique du 4^e producteur mondial de pétrole ne sera donc pas modifié par ces élections.